

Mots-clés : OPH, urgence, astreinte

Créé : juillet 2016

Mise à jour : oct. 2024

1 - Objet

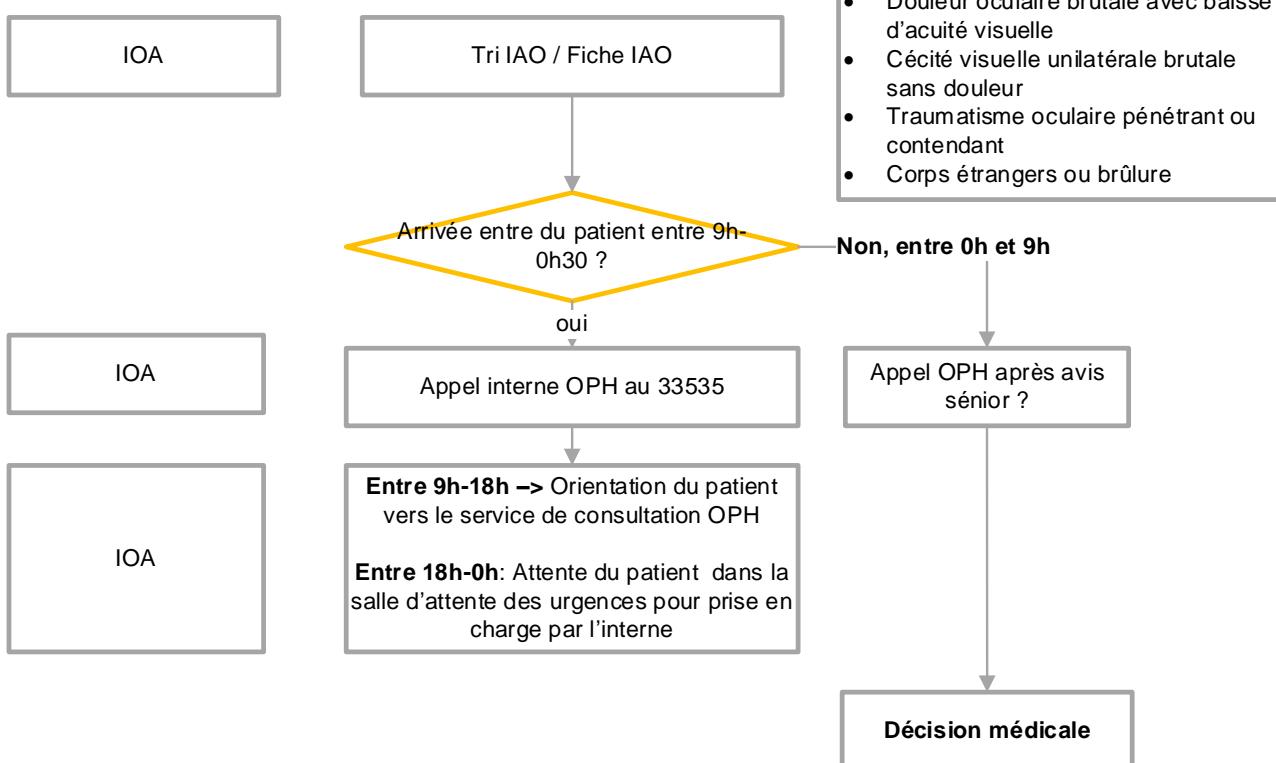
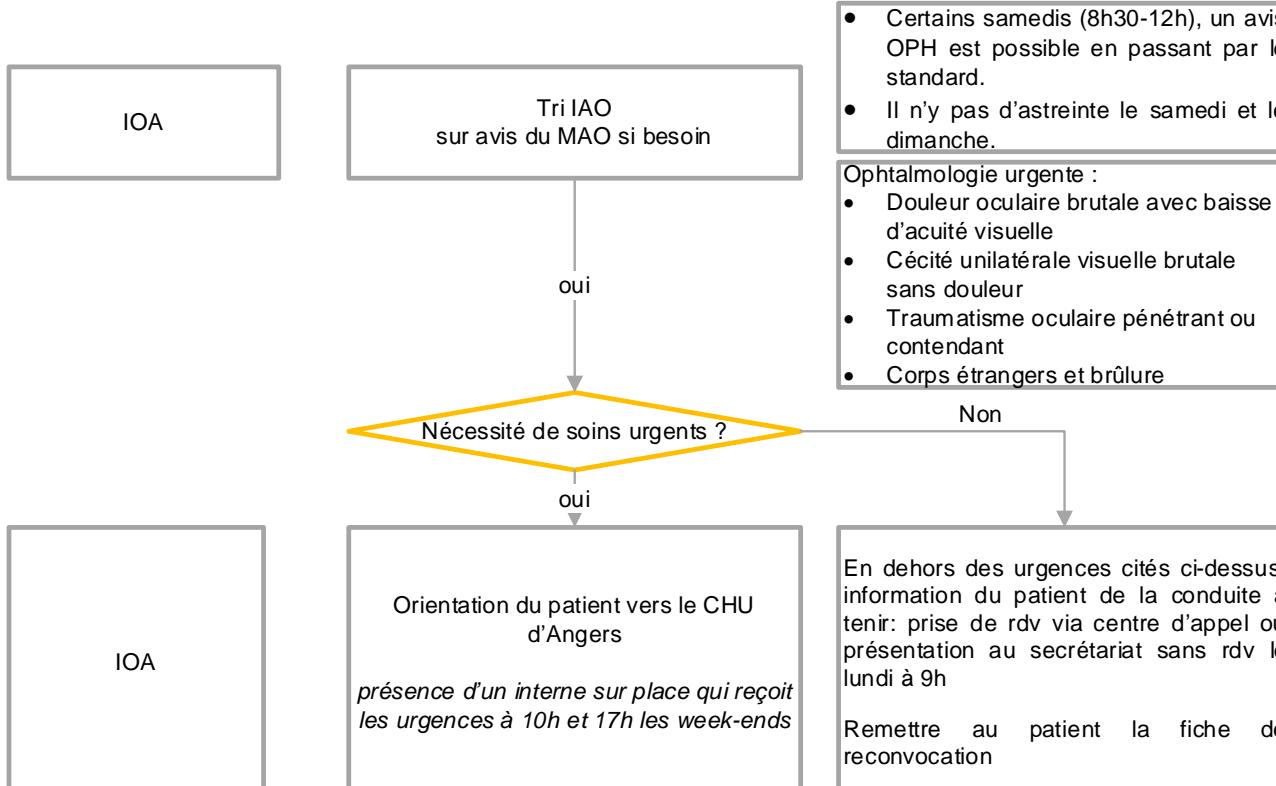
Ce protocole décrit les modalités de prise en charge des patients sollicitant le SAU pour pathologie ophtalmologique avérée ou suspectée.

2 - Domaine d'application

SAU : Médecins des urgences, IOA, agent administratif

OPH : Médecin, IDE, secrétaire

3 - Description

1. Arrivée spontanée du lundi au vendredi

2. Arrivée spontanée samedi, dimanche, jours fériés


Heure ouvrable :

En cas de corps étranger et en l'absence de soins urgents à effectuer au SAU, comme dans le cas de traumatisme oculaire, projection de produits, douleur intense.., l'IOA contacte le secrétariat d'OPH au **37953** pour connaître les possibilités de prise en charge.

- Si le motif nécessite une évaluation médicale et/ou des soins urgents de première intention, le médecin du secteur court du SAU évaluera le patient et dispensera les premiers soins, si besoin, et prendra contact avec l'interne au **33535** ou le secrétariat au **37953**.

Hors heures ouvrables :

- L'IOA évalue la demande du patient (cf. document « *aide à l'interrogatoire du patient* ») et sollicite le médecin du secteur court du SAU qui décide de la conduite à tenir.

L'observation médicale réalisée aux urgences est disponible dans DPI.

Appel extérieur de patients et/ou d'un médecin extérieur pour un avis OPH (en dehors d'une situation d'urgence)

Les médecins ou internes de ces centres hospitaliers qui souhaitent un avis ou une prise en charge en OPH sur Laval doivent directement contacter l'OPH qui sera le seul à confirmer la nécessité d'un transfert sur Laval pour examen OPH.

Si patient se présente spontanément avec un courrier médical sans appel au préalable, information de la conduite à tenir :

- Prise de rdv sur appel du secrétariat d'OPH via le centre d'appel
- Cf. Circuit patient venant pour une consultation d'OPH

4 - Documentation
Document associé :

- Fiche de reconvocation du patient – EN/CLI-URG/16

Documents annexés :

Annexe 1 : Aide à l'interrogatoire du patient

5 - Intervenants

Equipe de rédaction : BIHL L., praticien OPH ; GUILLOUX V., cadre de santé Spécialités ; QUENTEL Isabelle, cadre de santé, SAU ; LODE Véronique, cadre sup. de santé, PMU ; ROHEE Bruno, chef de service, DMU ; MARTEAU Nathalie, cadre de santé, SAU.

Rédaction	Validation	Approbation
Nom: MARTEAU Nathalie Fonction : Cadre de santé, SAU Visa : <i>signé</i> Date : 29/10/2024	Nom : BIHL Lionel Fonction : Chef de service, OPH Visa : <i>signé</i> Date : 21/11/2024	Nom : LETENDRE Sylvie Fonction : Directeur des soins, en charge de la qualité-gestion des risques Visa : <i>signé</i> Date : 21/11/2024
	Validation Nom : ROHEE Bruno Fonction : Chef de service, DMU Visa : <i>signé</i> Date : 07/11/2024	

6 - Historique

Indice de révision	Motifs de révision
0	Création du document
1	Mise à jour des circuit patient SAU

ANNEXE 1 : AIDE A L'INTERROGATOIRE D'UN PATIENT AVEC PROBLEME OPH

Réaliser un interrogatoire afin de communiquer à l'OPH les renseignements suivants :

- Age du patient,
- Adresse,
- Parcours de soins relatif aux symptômes (médecin traitant, OPH traitant...),
- ATCD OPH,
- ATCD généraux,
- Symptômes :
 - o Rougeur, douleur, baisse de l'acuité, diplopie, localisation, latéralisation
 - o Date et circonstance d'apparition (traumatisme ?), horaire, évolution (permanente ou occasionnelle), intensité

Réaliser une inspection :

- Plaie,
- Ecoulement : larmoiement clair, sanguin, sécrétions claires, épaisses,
- Rougeur (hyperthermie, hémorragie sous conjonctivale),
- Hématome,
- Pupille : symétrie